

Candidature d'Alexandre Besson (Foix) à la présidence du SMECTOM du Plantaurel

Mesdames et Messieurs les délégués,

Les ordures n'ont pas de couleur politique, elles sont aujourd'hui unanimement impopulaires. Nous ne pourrions les contenir, maîtriser leurs odeurs et potentiels désagréments qu'en opérant de concert, à l'écoute et à la vue de tous. Nous devons cultiver le goût du travail collectif pour toucher du doigt le mieux vivre ensemble.

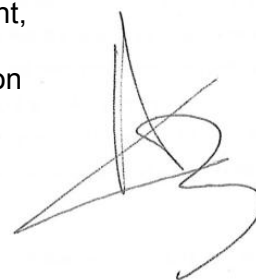
C'est un des sens d'un syndicat mixte. C'est le sens de ma candidature à la présidence du SMECTOM.

Une candidature « surprise » mais ambitieuse et travaillée, loin des habituelles tractations et donc vierge de rancœurs. Une candidature technique qui s'appuie sur une expertise du domaine des déchets, une connaissance des réseaux/organismes locaux stratégiques et des compétences qui collent à celles du SMECTOM.

Vous trouverez dans la suite mon CV très simplifié ainsi que les orientations que je propose au comité syndical du SMECTOM. En espérant que celles-ci emportent votre adhésion !

Bien cordialement,

Alexandre Besson



CV simplifié :

- Élu sur Foix où je vis avec ma compagne et mes 2 enfants ;
- Ingénieur/docteur en Génie des Procédés de l'Environnement (INSA Toulouse) ;
- Chercheur associé, chef de projet du [groupe régional de recherche sur l'Économie Circulaire](#) ;
- Co-fondateur et animateur de l'[Association Interdisciplinaire Française pour la Recherche en Économie Circulaire](#) ;
- Membre d'ORDECO - Observatoire Régional des Déchets et de l'Économie Circulaire.
- De 2013 à 2021 : direction technique et direction générale de PME (j'ai notamment dimensionné un site industriel de valorisation de déchets verts marins).

Les orientations que je propose au comité syndical du SMECTOM :

1. Contenir les coûts via la réduction des déchets et l'optimisation des process de collectes et traitements

Nous n'avons pas d'autres choix pour compenser l'augmentation de la TGAP et l'inflation structurelle ! Nous devons entre autres :

- Favoriser le développement du réemploi, de la réparation, de la rénovation.
- Accentuer la communication sur le « zéro déchet », les consignes de tri et la TEOMi.
- Sensibiliser dès le plus jeune âge à la prévention des déchets.
- Continuer la montée en puissance du compostage individuel et collectif.

En abaissant la fraction fermentescible des ordures ménagères nous augmenterons leur temps de stockage raisonnable ce qui permettra d'optimiser encore les process de collectes (élargissement des collectes à fréquence moindre : C-0,5...).

2. Favoriser le développement d'une économie circulaire porteuse d'emplois locaux

Transformons une charge en véritable force économique, environnementale et sociale. L'écosystème circulaire avec ses activités autour du vrac, du réemploi, de la réparation, de la rénovation est un très gros générateur d'emplois non délocalisables et de valeur ajoutée pour le territoire. Le SMECTOM pourra sécuriser la mise en place de cet environnement en déléguant par exemple la gestion de biodéchets à des structures de l'ESS du secteur (exemple de la gestion des biodéchets sur Foix par la Ressourcerie).

3. Sécuriser la SCIC ARL du Plantaurel et notre centre de tri

La déclaration du président Macron, qui ce mardi lors du Conseil de Planification Écologique a dit vouloir relancer la « consigne des bouteilles plastiques », représente un grand danger pour notre centre de tri. Pour faire court, il s'agit d'une « fausse consigne » car le broyage des bouteilles ne permet pas leur réutilisation. Cette création d'une filière parallèle de valorisation perturbe le geste de tri côté usager et déséquilibre la dynamique de service public de gestion des déchets. Elle prive nos organismes d'un des seuls flux qui permet d'amortir les investissements sur nos centres de tri. En d'autres mots c'est « une privatisation des profits et mutualisation des charges ». Nous militerons avec toutes les associations d'élus locaux et organismes fédérateurs de notre secteur contre cette politique.

Article datant de la première tentative gouvernementale en 2023 mais qui résume bien la problématique de la « fausse consigne » : <https://www.banquedesterritoires.fr/bouteilles-en-plastique-contre-la-fausse-consigne-les-associations-delus-presentent-14-propositions>

4. Prévenir et agir contre les dépôts sauvages

Cette problématique qui a explosé avec la TEOMi doit être endiguée. Elle est caractéristique d'une mise en place trop radicale de la tarification incitative. Les études montrent une atténuation progressive de ce phénomène de dépôts sauvages mais nous pouvons accélérer le retour au civisme en :

- Abaissant le taux de part variable sur la TEOMi.
- Lançant une campagne de communication et de sensibilisation beaucoup plus ambitieuse autour de la TEOMi.
- Remontant progressivement le taux de part variable.
- Aidant la répression de l'incivisme résiduel.

5. Renforcer les dispositifs de traitements locaux des déchets verts

L'abandon du système de collecte des déchets verts et l'abaissement de la fréquence des kiosques a déclenché un ressenti très négatif de notre offre de services. La rigueur budgétaire

ne nous permettra pas de remettre en place un système de collecte au portail mais nous développerons notre offre de service de traitement local des déchets verts en concertation avec nos habitants.

6. Sécuriser les Ressources Humaines

Continuer les très bons travaux de prévention et d'amélioration des conditions de travail de la mandature précédente qui ont permis de diminuer significativement les taux de fréquence et taux de gravité des accidents.

Profiter de l'ouverture vers une économie circulaire pour diversifier nos fiches de postes et mettre en avant nos métiers notamment auprès des jeunes et des femmes. Titulariser rapidement les jeunes employés afin de rajeunir l'âge moyen de nos permanents.

7. Rationaliser la gouvernance

Le bilan de mandature proposé par la présidente Florence Rouch et la lecture des PV des différents comités traduisent les difficultés de gouvernance rencontrées lors du dernier mandat. Une attention particulière sera portée à l'écoute de tous les partenaires et à la prise en compte de toutes les problématiques.

Pour une meilleure fluidité des échanges et efficacité du bureau, je propose de ramener le nombre de VP de 15 à 8. Les 8 VP se verront attribuer une délégation.

8. Anticiper « l'après Berbiac »

Il s'agit d'être réaliste. L'amortissement d'un incinérateur (UVE) ne semble pas envisageable. La [zone de chalandise](#) d'un tel équipement serait limitée d'un côté par la frontière et de l'autre par la construction imminente du nouvel incinérateur Toulousain (dimensionné légèrement en dessous de ses capacités actuelles mais en cohérence avec la baisse de production de déchets dans la zone). L'impossibilité d'atteindre le seuil critique de 300 000 habitants nécessaire à la rentabilisation d'une UVE, l'absence de réseau de chaleur préexistant, les contraintes réglementaires, l'acceptabilité, ... rien ne nous dirige aujourd'hui vers cette option de l'incinérateur. D'autant plus que l'incinération ne supprime pas complètement les besoins d'enfouissement (reste environ 30% massique) voire les complexifie (classe des déchets).

La principale option que nous devons explorer pour « l'après Berbiac » ... C'est Berbiac ! Notre enfouissement de 32kT en 2025 est déjà en dessous des tonnages autorisés par l'arrêté préfectoral jusqu'en 2039. Ceci nous place en position de négocier une prolongation de l'arrêté préfectoral.

Ceci dit, nous étudierons aussi l'option d'ouverture d'un nouveau site d'enfouissement en essayant de le recentrer géographiquement dans notre zone de chalandise pour limiter les charges de transport et notre impact environnemental.